

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-351-1926 rapportant un arrêté 9 novembre 1925 Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

n° 23-351-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 février 1926

Numéro JO
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro
1 février 1926

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 19 avril 1834 sur les associations et l'article 291 du Code pénal non abrogé dans la colonie: vu l'arrêté du 10 mai 1913 autorisant la formation du comité des fêtes de Djibouti: Vu l'arrêté du 28 février 1920 approuvant la modification de l'article 13 des statuts dudit comité

Vu l'arrêté local en date du 9 novembre 1925 fixant la composition dudit comité pour la saison 1925-1926,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – L'arrêté du 9 novembre 1925 précité est rapporté.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où "besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC